



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024008

Domaine : 1.1

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 08 – Conventions avec le SIERTECC pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications – rue de la Marne

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Votants : 32 (Monsieur HARDY ne participe pas au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, adjoint au maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la ville,

CONSIDERANT que les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, rue de la Marne ont pour but de :

- Gagner en sécurité : par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux (risques de chute, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres, etc.)
- Gagner en qualité : ces travaux permettent d'optimiser la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf et souterrain (à l'abri des intempéries).
- Améliorer l'espace public : avec la disparition des réseaux aériens, le cadre urbain sera embelli.

CONSIDERANT que ce chantier a débuté au mois d'août et se terminera fin décembre. Il est réalisé par la Société EIFFAGE et le maître d'œuvre et d'ouvrage est le SIERTECC (Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunications et d'Electricité).

CONSIDERANT que la ville s'engage à payer les titres correspondants au SIERTECC, titres relatifs aux dépenses d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications initialement commandés ainsi que le montant des frais annexes (diagnostics et relevés topographiques) engagés par SIERTECC lors de la phase préparatoire des travaux.

CONSIDERANT que pour cela, deux conventions ont été rédigées par le SIERTECC pour la réalisation de ces travaux :

- Convention relative aux travaux de génie civil en vue de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public : L'estimation de ce projet est évaluée à 60 514,00 €.
- Convention relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications : L'estimation de ce projet est évaluée avec la prise en compte des subventions à 81 340,00€.

CONSIDERANT que le SIERTECC percevra les aides financières pouvant être allouées pour les travaux. Le concessionnaire ORANGE a rédigé une convention bipartite définissant les modalités et les montants alloués à l'opération soit 16 490€. Le SIERTECC s'est également rapproché du SDIVO qui a alloué une subvention de 39 000€.

CONSIDERANT que ces subventions seront reversées, sous réserve du paiement intégral des sommes dues au SIERTECC par la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signe les deux conventions avec la SIERTECC relatives aux travaux de génie civil en vue de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications qui seront réalisés rue de la Marne.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France

095-219502184-20241003-2024008-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024